

Séance du 19 juillet 2007

Nombre de membres : - titulaires en exercice : 24
- titulaires et suppléants présents : 13
Date de convocation : 13 juillet 2007 - votants : 13

L'an deux mille sept, le 19 juillet à vingt heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

Étaient présents :

M. Bernard Marin, président, Mrs. Jacques Pernoud, Edmond Rosset, vice-présidents, Mmes et Mrs André Berthet, Bernadette Cathelin, Laurence Dagand, Bernard Gras, Nicole Pellicioli, François Petitcolas, Marie Dolores Revil, délégués titulaires,

Mrs Fernand Bontron, Emile Claret, Jean Pierre Germain, délégués suppléants avec voix délibératives,

Était excusé : M. Jean-François Braissand.

#####

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Aucune observation n'étant faite sur le compte rendu de la dernière séance du conseil communautaire ; monsieur le président déclare le compte rendu de la réunion du 21 juin approuvé.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le président propose d'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance les points suivants :

- avenant de transfert d'un marché de maîtrise d'oeuvre
- décision modificative n° : 2 au budget général

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte l'inscription de ces questions à l'ordre du jour de la présente séance.

MARCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CHEF LIEU DE ST OURS Branchements Tranche 2

Suite à l'appel d'offres ouvert lancé pour la réalisation des travaux d'assainissement, branchements au chef lieu de St Ours tranche 2, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 juillet. Monsieur le président déclare retenir la proposition de l'entreprise FERRAND S.A.R.L.

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de monsieur le président, déclare à l'unanimité de ses membres votants :

- approuver le choix de l'entreprise **FERRAND S.A.R.L.**, Bellegeois 74540 Cusy, pour les travaux de la 2ème tranche de réalisation des branchements au réseau collectif d'assainissement du chef lieu de St Ours, sous réserve de vérification de la conformité de l'offre par le maître d'œuvre.

- autoriser monsieur le président à signer l'ensemble des pièces du marché, d'un montant de **129 456.60** Euros hors taxes pour la tranche ferme et de **28 922.52** Euros hors taxes pour la tranche conditionnelle, ainsi que les ordres de services et tous les autres documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE SPORTIVE

Lots 6 et 9

Suite à la consultation, lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour les travaux de construction de la salle sportive en extension du gymnase Carole Montillet, la commission d'appel d'offres réunie le 23 avril avait dû déclarer sans suite la consultation concernant les lots 6 et 9. Une nouvelle consultation, suivant la procédure adaptée, a été lancée pour ces deux lots.

Monsieur le président indique les résultats suivants :

- lot 6, menuiseries extérieures : l'entreprise MIEVRE d'Alby / Chéran pour un montant de 90 722 € H.T. ;
- lot 9, métallerie : lot déclaré une seconde fois **sans suite**, faute de réponse.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- déclare approuver le choix de l'entreprise **MIEVRE** d'Alby / Chéran pour les travaux de menuiseries extérieures dans l'opération de construction de la salle sportive
- autorise monsieur le président à signer le marché de travaux dont le montant s'élève à **90 722 € H.T.**
- déclare sans suite la procédure dévolue au lot 9 ;
- décide de renouveler une procédure adaptée pour le lot 9.

AVENANT A CERTAINS MARCHES DE TRAVAUX DE LA SALLE SPORTIVE

Lot 2, lot 3, lot 4, lot 12

Monsieur le président présente l'avenant, numéro 1, au marché de plusieurs lots de travaux pour la construction de la salle sportive.

Lot n° 2 – Démolition : augmentation de 16 013.69 € hors taxes pour une opération de désamiantage suite au diagnostic qui a mis en évidence la présence d'amiante dans la colle des faïences des douches à démolir ;

Lot n° 3 – Gros œuvre : augmentation de 28 287.30 € hors taxes pour la réalisation de longrines en béton entre les colonnes ballastées des fondations demandée par le bureau de contrôle et ajout d'un matelas de répartition.

Lot n° 4 – Ossature bois / bardage : augmentation de 21 305 € hors taxes pour la modification de la structure bois afin de donner sa forme à la toiture, suite à l'impossibilité de faire réaliser celle-ci suivant la technique proposée par l'architecte.

Lot n° 12 – Electricité : augmentation de 2 320.57 € hors taxes pour la mise en place d'un contrôle d'accès sécurisé avec badges reprogrammables et centrale de pilotage.

La commission d'appel d'offres réunie le 12 juillet a donné un avis favorable à ces avenants.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver l'avenant n° : 1 au marché du lot 2, attribué à l'entreprise Viret d'Albens.

Le montant de l'avenant est de **16 013.69 €** hors taxes ; le montant du marché est ainsi porté à la somme de **34 888.69 €** hors taxes,

- approuver l'avenant n° : 1 au marché du lot 3, attribué à l'entreprise Barrel et Pelletier d'Aix Les Bains.

Le montant de l'avenant est de **28 287.30 €** hors taxes ; le montant du marché est ainsi porté à la somme de **258 132.16 €** hors taxes,

- approuver l'avenant n° : 1 au marché du lot 4, attribué à l'entreprise S.D.C.C. de Varces en Isère.

Le montant de l'avenant est de **21 305 €** hors taxes ; le montant du marché est ainsi porté à la somme de **482 505 €** hors taxes,

- approuver l'avenant n° : 1 au marché du lot 12, attribué à l'entreprise E.S.E. de La Motte Servolex.

Le montant de l'avenant est de **2 320.57** € hors taxes ; le montant du marché est ainsi porté à la somme de **57 974.28** € hors taxes,

- autoriser monsieur le président à signer ces avenants.

MARCHE DE TRAVAUX DE VIABILISATION Z.A.C. LE SAUVAGE Aménagement, paysagement

Après la consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour le marché de travaux d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée du lieu dit "Le Sauvage" à Mognard, marché comprenant un lot n°: 1 pour les travaux de V.R.D. et un lot n°: 2 pour les travaux de paysagement, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 juillet.

La commission a retenue pour le lot n° : 1 l'offre du groupement d'entreprises NAVET / PORCHERON / EUROVIA (mandataire Navet) de 74540 Alby / Chéran ; pour le lot n°: 2 l'offre de l'entreprise MILLET de 73420 Drumettaz-Clarafond

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver le choix de l'entreprise **NAVET et ses co-traitants** pour le lot 1 « V.R.D. », pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée du lieu dit "Le Sauvage" à Mognard,
- autoriser monsieur le président à signer le marché dont le montant hors taxes s'élève à **828 235.20** € avec le groupement d'entreprise représenté par NAVET ;
- approuver le choix de l'entreprise **MILLET** pour le lot n° 2 « Plantations », pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée du lieu dit "Le Sauvage" à Mognard
- autoriser monsieur le président à signer le marché, dont le montant s'élève à **73 971** € hors taxes, avec l'entreprise MILLET ainsi que les ordres de services et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

MARCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT Z.A.C. LE SAUVAGE Station d'épuration E.U., bassin de rétention E.P.

Après la consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour le marché de travaux de construction des ouvrages d'assainissement de la Zone d'Aménagement Concertée du lieu dit "Le Sauvage" à Mognard, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 juillet.

Une seule offre a été remise pour l'ensemble des travaux et son montant dépasse largement le montant de l'estimation du maître d'œuvre.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- déclare **infructueuse** la procédure ;
- décide de relancer une consultation dans laquelle les 2 lots seront séparés. La procédure retenue pour la station d'épuration sera l'appel d'offres ouvert. Pour la rétention des eaux pluviales, compte tenu du montant de travaux envisagé par le maître d'œuvre, une procédure adaptée sera engagée.

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS DANS LE SERVICE PETITE ENFANCE

Suite aux modifications apportées au fonctionnement de certaines structures du service de la petite enfance, des horaires et temps de travail pour certains agents sont modifiés. Monsieur le Président donne lecture des contrats à durée déterminée et avenants à passer avec des agents à temps non complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres déclare :

- approuver le contrat à durée déterminée avec Madame Nathalie BOLUDA pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008, qui sera rémunérée sur la base de 17,11/35^{ème} d'un temps complet, indice brut 287, indice majoré 283

- approuver le contrat à durée déterminée avec Madame Sylvie SISTRIER pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008, qui sera rémunérée sur la base de 13,23/35^{ème} d'un temps complet, indice brut 287, indice majoré 283
- approuver le contrat à durée déterminée avec Madame Annie CLERC pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008, qui sera rémunérée sur la base de 3,50/35^{ème} d'un temps complet, indice brut 287, indice majoré 283
- approuver le contrat à durée déterminée avec Madame Véronique LAPERRIERE pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008, qui sera rémunérée sur la base de 16,10/35^{ème} d'un temps complet, indice brut 362, indice majoré 336
- approuver le contrat à durée déterminée avec Madame Sandrine VANDOOREN pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008, qui sera rémunérée sur la base de 17,5/35^{ème} d'un temps complet, indice brut 362, indice majoré 336
- approuver le contrat à durée déterminée avec Madame Evelyne SAINT-MARCEL pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008, qui sera rémunérée sur la base de 12,40/35^{ème} d'un temps complet, indice brut 335, indice majoré 317
- approuver l'avenant n°: 1 au contrat à durée indéterminée de Mme Marie Paule Pellier fixant la rémunération en référence à l'indice brut du 5^{ème} échelon de l'éducateur de jeunes enfants
- autorise Monsieur le Président à signer chacun de ces contrats et avenant.

MODIFICATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE

Compte tenu de l'évolution et des besoins du service et suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni en date du 5 juin 2007 concernant le taux de promotion pour les avancements de grade, le Président propose la modification de trois postes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres votants, décide d'approuver les propositions suivantes :

- Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet
- Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

Ces suppressions seront compensées par les créations suivantes :

- Création d'un poste d'attaché territorial principal à temps complet
- Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants principal à temps non complet
- Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet suite à reclassement (décret 2006-1691 du 22 décembre 2006)

charge Monsieur le Président d'effectuer les démarches pour la création de ces postes afin de les pourvoir au cours de l'année.

La présente délibération prendra effet dès le retour de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire sur les avancements de grade envisagés.

CREATION D'UN EMPLOI D'EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS A TEMPS NON COMPLET

Compte tenu du nombre de demandes d'inscription au multi-accueil de Saint-Germain-la-Chambotte Monsieur le Président expose la nécessité d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture de la structure et propose la création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps non complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres votants :

- décide de créer un poste à temps non complet d'éducatrice de jeunes enfants de 15,5 heures par semaine
- dit que le poste peut être pourvu à partir du 27 août 2007

- précise que ce poste sera proposé à l'éducatrice de jeunes enfants titulaire qui demande sa réintégration après une période de disponibilité.

EMPRUNT ACQUISITIONS FONCIERES POUR LA ZAC LE SAUVAGE (420 000 €)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », la Communauté de Communes du Canton d'Albens a préparé une opération d'aménagement d'une zone d'activité artisanale d'une vingtaine de lots, au lieu-dit « Le Sauvage » sur la commune de Mognard.

Pour réaliser cette opération des promesses de vente ont été signées pour l'acquisition d'une surface de terrain de 48 320 m².

Pour financer cette acquisition le Conseil Communautaire a décidé de réaliser un prêt de 420 000 € à rembourser sur 10 ans.

Cinq banques ont été consultées et trois ont répondu à notre demande : Le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole des Savoie, et Dexia Crédit Local.

C'est Dexia Crédit Local qui a fait la proposition la plus intéressante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, déclare :

- accepter l'offre de Déxia Crédit Local pour le prêt nécessaire au financement des acquisitions de terrain pour la zone d'activités "Le Sauvage" dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 420 000 €

- durée : 9 ans 6 mois

- taux fixe : 4,65 %

- remboursement : en 10 échéances constantes avec paiement de la 1^{ère} échéance par anticipation, au terme des six premiers mois, permettant une réduction des intérêts à un montant équivalent à celui d'un prêt au taux de 4,12 %

- autoriser monsieur le président à signer le contrat avec Déxia Crédit Local.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES JEUNES AGRICULTEURS DE SAVOIE FINALE DE LABOUR

Le Président expose la demande de subvention effectuée par les Jeunes Agriculteurs de la Savoie pour leur Finale Départementale de Labour 2007 et donne lecture de leur budget prévisionnel 2007.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres votants décide de leur attribuer une subvention d'un montant de 300 € pour l'année 2007.

PROJET ENTENTE PAYS DU LAC DU BOURGET ET DE SES MONTAGNES

Le Président expose un projet d'entente entre la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et les Communautés de Communes du Canton d'Albens, des Bauges et de Chautagne en vue de la gestion commune de la Politique Touristique, sous l'appellation de « Pays Touristique du Lac du Bourget ».

Le Pays Touristique du Lac du Bourget, composé de la Communauté d'Agglomération et des Communautés de Communes parties à cette entente s'engagent, dans le cadre d'une convention d'entente intercommunautaire, à mener en commun une politique touristique, à initier, mettre en œuvre ou participer à des actions d'animation, de communication et de promotion afin de développer l'offre et l'accueil touristique sur le territoire des Communautés participant à l'entente intercommunautaire.

Cette convention d'objectif s'inscrit dans une démarche validée dans le cadre du CTS (Conseil Général de la Savoie) et du CDRA (Région Rhône-Alpes).
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres votants autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs.

**AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
Station d'épuration de la ZAC "Le Sauvage"**

Un marché a été passé avec la société SAFEGE Environnement pour la mission de maîtrise d'œuvre de la réalisation de la station d'épuration de la ZAC "Le Sauvage".

La société SAFEGE Environnement ayant été absorbée par la société SAFEGE celle-ci présente un avenant de transfert du marché attribué initialement à SAFEGE Environnement.

Le conseil communautaire, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, déclare à l'unanimité :

- approuver les termes de l'avenant n° :1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la station d'épuration de la ZAC "Le Sauvage", avenant de transfert du marché passé initialement avec la société SAFEGE Environnement à la société SAFEGE qui en poursuivra l'exécution
- autoriser monsieur le président à signer cet avenant.

**BUDGET GENERAL ; INSCRIPTION DE CREDITS
D.M. 2**

Constatant l'état de consommation des crédits à l'opération 24 du budget général, monsieur le président propose les inscriptions budgétaires suivantes.

Section d'investissement

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
2315 op 24 f. 93	20 000 €	2315 Op 21 f. 93	20 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare approuver le transfert de crédits à l'intérieur de la section d'investissement du budget général.